

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN,  
Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe  
GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard  
ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis  
KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

La société SUEZ RV NORD EST dont le siège social est situé 17 rue de Copenhague à  
Schiltigheim ( 67300) , a porté à la connaissance du préfet de la Meurthe-et-Moselle un  
projet de modification envisagé dans le cadre de la mise en place d'une activité de transit  
de balles de déchets plastiques pré-triés sur son installation située sur les communes de  
Conflans-en-Jarnisy et Labry.

L'exploitant projette d'augmenter le volume maximal de déchets plastiques présents sur  
l'installation de 2000 m3 à 22 000 m3 de manière pérenne. L'exploitant exploite déjà son  
site avec le volume demandé de 22 000 m3 mais de manière temporaire.

Le projet a été dispensé d'évaluation environnementale après examen au cas par cas par  
décision préfectorale n°2025\_0167 du 7 août 2025. Les modifications projetées n'ont pas  
été considérées par les services de l'Etat comme substantielles.

Le dossier est soumis à une participation du public par voie électronique du mardi 21 avril  
au mercredi 6 mai 2026 inclus.

Dans un courrier daté du 15 avril 2026, Monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle informe  
la commune que le Conseil Municipal dispose de la possibilité de lui faire connaître son  
avis motivé sur ce dossier avant le jeudi 21 mai 2026.

Compte tenu des nuisances importantes engendrées par le stockage à l'air libre de 22  
000 m3 de déchets plastiques sur le site de l'ancien centre d'enfouissement technique  
de Conflans-Labry, et ce à 350 mètres à peine des habitations,

à savoir,

- prolifération de mouches et de pontes de mouches insupportable pour les riverains qui ne peuvent plus profiter de leurs installations extérieures (terrasse, véranda, jardin...).
- aspersion tous les 15 jours d'insecticides sur les balles de plastiques, des produits susceptibles de provoquer des maladies graves (cancers, maladie de Parkinson...) et de tuer les insectes pollinisateurs.
- risque d'incendie, avec pollution importante.
- envol de déchets dans la nature environnante.
- pollution du sol et de la nappe phréatique par la décomposition au soleil des plastiques (ruissellement lors des pluies).
- noria incessante de camions semi-remorques dans une rue résidentielle...

### O B J E T

**Avis sur demande de la  
société SUEZ RV Nord  
Est pour une activité de  
stockage permanente de  
balles de déchets  
plastiques sur le site de  
Conflans**

Délibération n°37/2026

DATE DE LA CONVOCATION

24 avril 2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

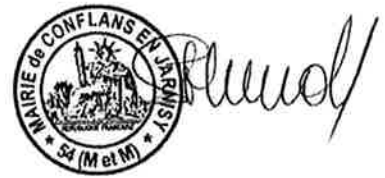
Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue (18 voix pour, 1 abstention (M. Philippe GUERDER) :

- de s'opposer avec la plus grande fermeté à la poursuite de façon pérenne, de l'activité de stockage de déchets plastiques par la Société Suez sur le site de l'ancien centre d'enfouissement technique de Conflans-Labry.
- de demander que soit retirée l'autorisation préfectorale de stockage de déchets plastiques sur ce site.
- de demander la mise en sécurité des déchets entreposés actuellement sur le site.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Sabine HUNOLD



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET

Participation RPI et  
communes extérieures

Délibération n° 36/2026

DATE DE LA CONVOCATION

24 avril 2026

Nombre de conseillers  
en exercice .. 19

Nombre de présents . 17

Nombre de votants 19

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN,  
Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe  
GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard  
ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis  
KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer ainsi  
qu'il suit la participation des communes du R.P.I. et des communes extérieures  
dont les enfants fréquentent les établissements scolaires élémentaires et  
maternelles de Conflans :

- pour les communes du R.P.I., à savoir OZERAILLES, BONCOURT,  
ABBEVILLE-LES-CONFLANS et FRIAUVILLE, le montant de  
cette participation est fixé à 410 € par élève pour l'exercice 2026  
(année scolaire 2025/2026).
- pour les autres communes extérieures, le montant de cette  
participation est fixé à 410 € par élève pour l'exercice 2026 (année  
scolaire 2025/2026).

Pour extrait conforme  
Le Maire, Sabine HUNOLD



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET

Subventions 2026  
Budget communal

Délibération n° 35/2026

DATE DE LA CONVOCATION

24 avril 2026

Nombre de conseillers  
en exercice .. 19

Nombre de présents . 17

Nombre de votants 15

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN,  
Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe  
GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard  
ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis  
KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal de Conflans, après en avoir délibéré, décide à la  
majorité absolue (15 voix pour, 4 abstentions M. T. GEX, Mme N. JOURDAN, M. G.  
ANDRE, Mme A. SCHMITT-BENCHIEUB) de voter les subventions suivantes pour  
l'exercice 2026 en euros :

Bibliothèque Communale	4 470
Union Sportive Conflanaise	10 180
Conflans Handball Club	1 500
Compagnie de Tir à l'Arc	1 865
Gymnase Club de Conflans	4 360
Association des Coureurs et Marcheurs de Conflans	1 105
Tambourain conflanais	500
Centre Communal d'Action Sociale	49 500
Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre CATM	300
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie	100
841 <sup>ème</sup> section des Médaillés Militaires	100
Association du Comité de Conflans-Jarny – Souvenir Français	315
Scouts de France – Troupe de Conflans	675
Ensemble vocal Voix Si Voix Là	300

Association Diocésaine – Paroisse de Conflans	1 500
Coopérative Scolaire Ecole des garçons (P. BERT)	500
Section Départementale Coopérative Ecole Maternelle des Coteaux	500
Association des Jeunes Sapeurs pompiers du Jarnisy	260
Association Carrefour Jeunesse	400
Centre de sauvegarde de la faune en Lorraine	1 200
Association l'Accorderie	300
Association festive conflanaise	50
Association CM Ballet	200
Association Parents d'Elèves école maternelle J. Prévert	150
Association Les Loisirs Conflanais	1 500

Montant total des subventions allouées : 81 830 €

Pour extrait conforme  
Le Maire, Sabine HUNOLD



*Sabine Hunold*

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
 A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
 Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
 de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN,  
 Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER,  
 Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
 Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe  
 GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard  
 ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
 formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis  
 KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités  
 territoriales, le budget primitif principal de la commune de Conflans-en-Jarnisy  
 est équilibré :

- en section de fonctionnement à 2 602 000 €,

**OBJET**

Budget primitif 2026  
 Budget principal

Délibération n° 34/2026

DATE DE LA CONVOCATION

24 avril 2026

Nombre de conseillers  
 en exercice.. 19

Nombre de présents . 17

Nombre de votants 15

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser II-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	984 700,00	0,00	990 950,00	0,00	990 950,00
012	Charges de personnel et frais assemblées (3)	615 000,00	0,00	631 500,00	0,00	631 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	217 800,00	0,00	215 480,00	0,00	215 480,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 817 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 837 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 837 930,00</b>
66	Charges financières	45 400,00	0,00	28 000,00	0,00	26 000,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	500,00		600,00	0,00	600,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 863 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 865 530,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 865 530,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	683 700,00		708 520,00	0,00	708 520,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (3)	15 250,00		27 950,00	0,00	27 950,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>698 950,00</b>		<b>736 470,00</b>	<b>0,00</b>	<b>736 470,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 562 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 602 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 602 000,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 602 000,00</b>
--	---------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	43 000,00	0,00	50 402,37	0,00	50 402,37
73	Impôts et taxes (sauf le 7311)	646 700,00	0,00	622 700,00	0,00	622 700,00
731	Fiscalité locale	1 130 500,00	0,00	1 106 700,00	0,00	1 106 700,00
74	Dotations et participations (3)	483 450,00	0,00	450 900,00	0,00	450 900,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	36 075,56	0,00	41 000,00	0,00	41 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 339 725,56</b>	<b>0,00</b>	<b>2 271 702,37</b>	<b>0,00</b>	<b>2 271 702,37</b>
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00	0,00	100,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	450,00	0,00	450,00
78	Reprises amort, dépréciations, prov. (seml-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 340 325,56</b>	<b>0,00</b>	<b>2 272 252,37</b>	<b>0,00</b>	<b>2 272 252,37</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		27 950,00	0,00	27 950,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>27 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 950,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 340 325,56</b>	<b>0,00</b>	<b>2 300 202,37</b>	<b>0,00</b>	<b>2 300 202,37</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>301 797,83</b>
---	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 602 000,00</b>
--	---------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>708 520,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'écart entre des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

- en section d'investissement à 2 983 500 €.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	39 300,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	7 000,00	4 000,00	1 000,00	0,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 429 600,00	1 571 950,00	363 250,00	0,00	1 935 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	654 900,00	277 750,00	256 250,00	0,00	574 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 341 000,00</b>	<b>1 878 700,00</b>	<b>560 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 439 200,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	426 000,00	0,00	443 300,00	0,00	443 300,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA - régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>426 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>443 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>443 300,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 767 000,00</b>	<b>1 878 700,00</b>	<b>1 003 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 882 500,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		27 950,00	0,00	27 950,00
041	Opérations patrimoniales (7)	20 750,00		73 050,00	0,00	73 050,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>20 750,00</b>		<b>101 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>101 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 787 750,00</b>	<b>1 878 700,00</b>	<b>1 104 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 983 500,00</b>
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------	---------------------

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 983 500,00</b>
---	---------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libelle	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RCA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (regues) (sauf le 138) (3)	649 000,00	394 100,00	12 000,00	0,00	406 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>649 000,00</b>	<b>394 100,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>406 100,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	197 100,00	0,00	283 290,00	0,00	283 290,00
1069	Excédents de financement capitalisés (6)	660 750,25	0,00	992 937,09	0,00	992 937,09
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Opérations de liaison : affectation (BA/égé) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
224	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>857 850,25</b>	<b>25 000,00</b>	<b>1 276 217,09</b>	<b>0,00</b>	<b>1 301 217,09</b>
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes reçues d'investissement</b>		<b>1 506 850,25</b>	<b>419 100,00</b>	<b>1 288 217,09</b>	<b>0,00</b>	<b>1 707 317,09</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	693 700,00		708 520,00	0,00	708 520,00
040	Opérations entre transf. entre sections (10) (11)	15 250,00		27 050,00	0,00	27 050,00
041	Opérations patrimoniales (10)	20 750,00		73 050,00	0,00	73 050,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>710 700,00</b>		<b>809 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>809 520,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 226 550,25</b>	<b>419 100,00</b>	<b>2 097 737,09</b>	<b>0,00</b>	<b>2 516 637,09</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>466 662,91</b>
--	-------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 983 500,00</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Le 10/11/2025, le budget 2026 est en équilibre des recettes prévues extérieures à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il est à noter le rattachement à l'apport de la dette et les nouveaux engagements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>708 520,00</b>
--	-------------------

L'autofinancement propre de l'exercice 2026 est de 708 520 €.

Le contenu du budget est présenté dans le document détaillé joint au dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue (15 voix pour, 4 abstentions M. T. GEX, Mme N. JOURDAN, M. G. ANDRE, Mme A. SCHMITT-BENCHIEUB) :

- d'approuver les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Principal, soit en section de fonctionnement 2 602 000 € et en section d'investissement 2 983 500 €,
- d'autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Sabine HUNOLD



*Sabine Hunold*

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET

Compte financier unique  
2025  
Budget lotissement  
Chaumenot

Délibération n° 33/2025

DATE DE LA CONVOCATION

24 avril 2026

Nombre de conseillers  
en exercice .. 19

Nombre de présents . 16

Nombre de votants 18

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN,  
Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe  
GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard  
ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis  
KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget  
lotissement Chaumenot, après s'être fait présenter le budget primitif et les  
décisions modificatives de l'exercice considéré, décide à l'unanimité d'approuver  
le compte financier unique du budget lotissement Chaumenot pour l'exercice  
2025.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Sabine HUNOLD



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
 A 20h.30, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
 Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
 de Madame Sabine HUNOLD, Maire

### OBJET

Affectation du résultat  
 Budget principal

Etaient présents :

Monsieur Alain LEMEY, Madame Christiane BILLON, Monsieur Frédéric MAURICE,  
 Madame Christine BECKER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Virginie LACREUSE,  
 Monsieur Denis DOYEN, Monsieur Francis SACHER, Monsieur Eric TILLAND, Madame  
 Nicole GOETZ, Monsieur Denis HANRIOT, Madame Nathalie JOURDAN, Monsieur  
 Daniel BALTAZARD

formant la majorité des membres en exercice

Etaient représentés : Madame Caroline COLLINET (pouvoir à Madame Christiane  
 BILLON), Monsieur René FORESTAT (pouvoir à Monsieur Frédéric MAURICE).  
 Madame Laurence KARDARCZ (pouvoir à Monsieur Alain LEMEY), Madame Sandrine  
 DOUCOURE (pouvoir à Madame Virginie LACREUSE).

Délibération n° 32/2025

DATE DE LA CONVOCATION

Etaient absents : Monsieur Ali ROUGUI, Madame Anne-Gaëlle ACHARD

24 avril 2026

Monsieur Eric TILLAND a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal

- constate que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement  
 de 1 294 734.72 €
- après en avoir délibéré décide à la majorité absolue (15 voix pour, 4 abstentions  
 M. T. GEX, Mme N. JOURDAN, M. G. ANDRE, Mme A. SCHMITT-  
 BENCHIEUB), d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de conseillers  
 en exercice .. 19

Nombre de présents .17

Nombre de votants 15

POUR MEMOIRE	
<b>Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)</b>	
<b>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</b>	222 524.44 €
<b>Virement à la section d'investissement</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	1 072 210.28 €
<b>DEFICIT</b>	
<b>A) EXCEDENT au 31/12/2025</b>	<b>1 294 734.72 €</b>
<b>Affectation obligatoire</b>	
- A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
<b>Déficit résiduel à reporter</b>	
- A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit</b>	
- Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	992 937.09 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	301 797.63 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
<b>B) Déficit au 31/12/2025</b>	
<b>Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)</b>	
<b>Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</b>	
<b>Déficit résiduel à reporter – budget primitif</b>	
<b>Excédent disponible (voir A – solde disponible)</b>	
<b>C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté</b>	

Pour extrait conforme  
 Le Maire, Sabine



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET

Compte financier unique  
2025  
Budget principal

Délibération n° 31/2025

DATE DE LA CONVOCATION

24 avril 2026

Nombre de conseillers  
en exercice .. 19

Nombre de présents : . 16

Nombre de votants 18

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN,  
Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe  
GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard  
ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis  
KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget  
principal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions  
modificatives de l'exercice considéré, décide à l'unanimité d'approuver le  
compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2025.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Sabine HUNOLD



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET

Vote des comptes  
financiers uniques  
Election du président de  
séance

Délibération n° 30/2026

DATE DE LA CONVOCATION

24 avril 2026

Nombre de conseillers  
en exercice .. 19

Nombre de présents .17

Nombre de votants 19

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN,  
Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe  
GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard  
ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis  
KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les  
articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que lors de la séance du Conseil Municipal au cours de  
laquelle le compte financier unique est débattu, le maire qui a exécuté le budget  
peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est donc nécessaire d'élire un président de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée à  
l'unanimité,

- Procède à l'élection de son président pour le vote des délibérations qui  
suivent relatives à l'approbation des comptes de l'exercice 2025, à  
savoir
  - Le vote du compte financier unique du budget communal
  - Le vote du compte financier unique du budget lotissement  
Chaumenot
- Elit comme président de séance M. William TILLAND.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Sabine HUNOLD



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Vote des taux

Délibération n° 29/2026

DATE DE LA CONVOCATION

24 avril 2026

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN,  
Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe  
GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard  
ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis  
KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers  
en exercice .. 19

Nombre de présents . 17

Nombre de votants 19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les  
taux suivants pour l'année 2026, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.23 %
- Taxe foncier bâti (TFB) : 30.62%
- Taxe foncière non bâti (TFNB) : 33.08%

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Sabine HUNOLD





COMMUNE : 136 CONFLANS-EN-JARNISY  
 ARRONDISSEMENT : 54 VAL-DE-BRIEY  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE VAL DE BRIEY

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	3 339 549	30,62	95,97	3 385 000	1 036 487	30,62%	1 036 487
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	34 762	33,08	122,87	35 900	11 876	33,08%	11 876
Taxe d'habitation (TH)	41 630	14,23	46,19	37 400	5 322	14,23%	5 322
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	1 053 685		1 053 685
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)							

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité	1 036 487	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	1 053 685 =	11 876	
Taxe d'habitation (TH)	1 053 685	5 322	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

Total des produits attendus

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			4 295	0	75 226	17 205	96 726

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	+	Produits attendus au titre de la fiscalité directe locale 2026	=	Total
1 053 685		1 150 411		1 150 411

A NANCY

Le 25 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,  
GAUTIER BERTRAND

Le 29/04/2026

Pour la Commune,

Le Maire, Sabine HUMOL



Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération des taux.



COMMUNE : 136 CONFLANS-EN-JARNISY  
 ARRONDISSEMENT : 54 VAL-DE-BRIEY  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE VAL DE BRIEY

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>	1 511
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	100
c. Locaux industriels	675
d. Logements sociaux et longue durée	2 009
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	>>>
<b>Taxe d'habitation :</b>	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	>>>
b. Dotation pour recentrage THRS	>>>
c. Mayotte	>>>
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	>>>
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>
b. Base minimum	>>>
c. Locaux industriels	>>>
d. Autres allocations	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>	135 991
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	12 532
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	37 400
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	-4 497
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	1,016597
d. Taux FB commune 2020	13,38
e. Taux FB département 2020	17,24

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026		Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national	départemental	14	15		
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	38,24	99,48	3,51	95,97	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	29,60	127,98	5,11	122,87	
Taxe d'habitation (TH)	23,67	21,72	59,18	12,99	46,19	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :</b>	>>>
a. National	>>>
b. Communal	>>>
<b>Taux maximum :</b>	>>>
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	14,15
b. Taux maximum de la majoration	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 30,56

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN,  
Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe  
GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard  
ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis  
KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de trouver des nouveaux locaux  
pour le service technique. Les locaux actuels sont vétustes et inadaptés (matériels et  
véhicules stockés sur plusieurs sites) pour permettre un bon fonctionnement de ce service  
et pour assurer des conditions de travail satisfaisantes pour les agents communaux.

Dés lors, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le  
Maire à saisir toute opportunité mobilière (bâtiment en vente) ou immobilière (terrain)  
pouvant se présenter afin de concrétiser ce projet sachant que toute acquisition fera l'objet  
d'une délibération.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Sabine HUNOLD



### OBJET

**Projet d'aménagement de  
nouveaux locaux pour le  
service technique**

Délibération n°28/2026

DATE DE LA CONVOCATION

24 avril 2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET

Création d'un emploi  
permanent d'animateur  
principal 1<sup>ère</sup> classe

Délibération n° 27/2026

DATE DE LA CONVOCATION

24/04/ 2026

Nombre de conseillers  
en exercice .. 19

Nombre de présents . 17

Nombre de votants 15

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN,  
Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe  
GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard  
ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis  
KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de  
chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité  
ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au  
fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de recruter un responsable de la communication et de  
l'animation du territoire au grade d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de responsable de la  
communication et de l'animation du territoire au grade d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe,  
à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, soit 35 /35<sup>ème</sup>, à compter du  
01/06/2026.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois  
des d'animateur principal 1<sup>ère</sup> classe, relevant de la catégorie hiérarchique B.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions de responsable de la  
communication et de l'animation du territoire.

La rémunération liée au déroulement de la carrière correspondra au cadre d'emplois  
concerné.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu  
par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du  
Code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée ne pouvant excéder de trois  
ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée  
maximale de six ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit  
que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent contractuel recruté devra justifier d'un titre ou un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau IV délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, et justifier si possible d'une expérience professionnelle similaire d'au moins 2 ans. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Madame le maire est chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue (15 voix pour, 4 abstentions M. T. GEX, Mme N. JOURDAN, M. G. ANDRE, Mme A. SCHMITT-BENCHIEUB) :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L. 332-8  
Considérant le tableau des emplois,

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Sabine HUNOLD



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET

Suppression de poste et  
création de poste  
simultanée

Délibération n° 26/2026

DATE DE LA CONVOCATION

24/04/2026

Nombre de conseillers  
en exercice .. 19

Nombre de présents . 17

Nombre de votants 19

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN,  
Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe  
GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard  
ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis  
KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L542-2,  
Vu le tableau des effectifs,  
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 30/03/2026,

Le Maire expose à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement  
sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au  
fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité  
social territorial, conformément à l'article L542-2 du Code général de la fonction  
publique.

Compte tenu de l'avancement de grade pour deux agents, le Conseil municipal, après  
en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la suppression d'un poste permanent d'attaché à temps complet à raison de 35 heures  
hebdomadaires, soit 35/35<sup>ème</sup> à compter du 17/08/2026 et la création simultanée d'un  
poste permanent d'attaché principal à temps complet pour une durée hebdomadaire de  
travail de 35 heures, à compter du 17/08/2026

- la modification du tableau des effectifs de la façon suivante à compter du 17/08/2026 :

FILIERE ADMINISTRATIVE					
Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie	Durée hebdomadaire	Ancien effectif	Nouvel effectif
Responsable des finances	Attaché	A	TC (35/35)	1	
Responsable des finances	Attaché principal	A	TC (35/35)		1

- la suppression d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, soit 35/35<sup>ème</sup> à compter du 02/11/2026 et la création simultanée d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, à compter du 02/11/2026

- la modification du tableau des effectifs de la façon suivante à compter du 02/11/2026 :

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
<b>Emploi</b>	<b>Grade(s) associé(s)</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>
<b>Agent d'accueil</b>	<b>Adjoint administratif</b>	C	TC (35/35)	1	0
<b>Agent d'accueil</b>	<b>Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	C	TC (35/35)	0	1

- l'inscription des crédits correspondants au budget

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Sabine HUNOLD



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET

Ratios d'avancement de  
grade – attaché principal

Délibération n°25/2026

DATE DE LA CONVOCATION

24/04/2026

Nombre de conseillers  
en exercice .. 19

Nombre de présents . ... 17

Nombre de votants ..... 19

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril

A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,

Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN,  
Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valéry TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe  
GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard  
ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis  
KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.522-27 ;  
Vu l'avis du comité social territorial du 30/03/2026

Le Maire rappelle à l'assemblée que le nombre maximum des fonctionnaires pouvant  
être promu à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction  
publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des  
fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal, après avis du comité social  
territorial.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les  
propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité social  
territorial du 30/03/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux  
suivants pour l'avancement de grade à compter du 01/05/2026 :

### Filière technique

Cadre d'emplois des attachés	
Grade d'avancement	Taux de promotion
Attaché principal	100 %

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra  
faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy  
dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de  
sa publication.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Sabine HUNOLD


MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET

Ratios d'avancement de  
grade – adjoint administratif  
territorial principal 2ème  
classe

Délibération n°24/2026

DATE DE LA CONVOCATION

24/04/2026

Nombre de conseillers  
en exercice .. 19

Nombre de présents , ... 17

Nombre de votants .... 19.

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril

A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,

Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN, Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER, Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE, Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.522-27 ;  
Vu l'avis du comité social territorial du 30/03/2026

Le Maire rappelle à l'assemblée que le nombre maximum des fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade (le ratio).

Le taux de promotion est fixé par le conseil municipal, après avis du comité social territorial.

Au vu de l'organigramme et des besoins en ressources humaines de la commune, les propositions de taux de promotion suivantes ont été soumises à l'avis du comité social territorial du 30/03/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les taux suivants pour l'avancement de grade à compter du 01/05/2026 :

### Filière technique

Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	
Grade d'avancement	Taux de promotion
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	100 %

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Sabine HUNOLD



MAIRIE DE CONFLANS-EN-JARNISY 54800

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### OBJET

RIFSEEP

Délibération n° 23/2026

DATE DE LA CONVOCATION

24/04/2026

Nombre de conseillers  
en exercice.. 19

Nombre de présents . 17

Nombre de votants 19

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril

A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,

Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN, Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER, Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valéry TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE, Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L712-1, L713-1, L714-1 et L714-4 à 13

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 fixant les dispositions relatives au maintien des primes et indemnités aux agents de l'Etat dans certaines situations de congés,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 20/05/2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 au corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat

Vu l'arrêté ministériel du 28/04/2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 au corps des adjoints techniques des administrations de l'Etat

Vu l'arrêté ministériel du 20/05/2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 au corps des Adjointes administratifs du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer

Vu l'arrêté ministériel du 03/06/2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 au corps des attachés d'administration de l'Etat

Vu l'arrêté ministériel du 20/05/2014 pris pour l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 au corps des Adjointes administratifs du ministère de l'intérieur et de l'outre-mer

Vu l'arrêté ministériel du 03/06/2015 pris pour l'application du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 au corps des attachés d'administration de l'Etat

Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP),

Vu la délibération du 4 décembre 2019 relative à la mise en place du RIFSEEP au sein de la commune de Conflans-en-Jarnisy,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 30/03/2026 relatif à la mise à jour des tableaux fixant les plafonds annuels du RIFSEEP mis en place par la délibération du 13/12/2023,

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour les tableaux fixant les plafonds annuels du RIFSEEP (part IFSE et CIA) en y intégrant le grade d'agent de maîtrise.

Le Maire propose au Conseil municipal de répartir les deux parts du RIFSEEP comme suit pour le grade d'agent de maîtrise :

Cadre d'emplois	Plafond IFSE (Etat)	Plafond CIA (Etat)	Part du plafond réglementaire retenu	Part IFSE	Plafond IFSE retenu	Part CIA	Plafond CIA retenu
Agents de maîtrise	11 340€	1 260€	100%	90%	11 340 €	10%	1 260 €

Le Maire propose de fixer les groupes et de retenir les montants IFSE annuels maximums suivants pour le cadre d'emploi des agents de maîtrise :

**Agents de maîtrise territoriaux**

Groupe n°	Cotation mini	Cotation maxi	Montant maxi du groupe*
1	68	100	11 340 €
2	34	67	7 598 €
3	0	33	3 742 €

\*Les montants sont proratisés selon la quotité du temps de travail.

**Le reste de la délibération du 13/12/2023 est inchangée.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de compléter la délibération du 13/12/2023 dans les conditions indiquées ci-dessus,
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Sabine HUNOLD



## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN,  
Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe  
GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard  
ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

### OBJET

**Acquisition immobilière**

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis  
KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°22/2026

DATE DE LA CONVOCATION

24 avril 2026

La commune de Conflans propose d'acheter à Monsieur et Madame MOISETTE, domicilié  
au 11 Clos Robert Schuman le terrain cadastré ZB 314, ZB 315, ZB 316 sis au lieu-dit  
« derrière la Mère-Eglise d'une superficie de 1000 m<sup>2</sup>, pour un montant de 9 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir le terrain ci-dessus pour un montant total de 9 000 euros.
- De charger l'étude de Maître Justine Gérard-Costella de Jarny de rédiger l'acte de vente, les frais notariaux et autres étant à la charge de la commune.
- D'autoriser Madame le Maire, ou à défaut Monsieur Laurent GILLANT à signer l'acte de vente aux charges et conditions jugées convenables

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Sabine HUNOLD



## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN,  
Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe  
GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard  
ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

### OBJET

**Désignation des  
membres de la commune  
pour siéger à la  
Commission locale  
d'évaluation des Charges  
Transférées d'Orne  
Lorraine Confluences**

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis  
KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que Orne Lorraine Confluences  
communauté de communes est soumise au régime de fiscalité professionnelle unique.  
Elle a donc obligation de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges  
Transférées (C.L.E.C.T.) qui est composée de membres des Conseils Municipaux des  
communes concernées.

Délibération n°21/2026

DATE DE LA CONVOCATION

Elle précise que la commune de Conflans-en-Jarnisy dispose de deux représentants au  
sein de cette commission.

24 avril 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Madame Sabine  
HUNOLD et Mme Alexie DRIQUERT pour représenter la commune de Conflans-en-  
Jarnisy au sein de la C.L.E.C.T.

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Sabine HUNOLD



*S. Hunold*

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents : Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur  
Denis JAMAN, Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia  
FERRER, Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal  
JACQUIERRE, Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur  
Philippe GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur  
Gérard ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND),  
Monsieur Denis KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

### OBJET

**Désignation des  
membres de la  
Commission Communale  
des Impôts Directs**

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans  
chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire  
ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8  
commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du  
Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un pays  
membre de l'Union Européenne, avoir plus de 18 ans, jouir de leurs droits civils, être  
inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec  
les circonstances locales et la fiscalité locale et posséder des connaissances suffisantes  
pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux  
mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Pour que cette nomination puisse avoir lieu, il appartient au Conseil Municipal de dresser  
une liste de 32 noms conformément à l'article 1650 du code général des impôts (le maire  
étant membre de droit, il ne doit pas être mentionné dans la liste des noms proposés

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les  
personnes suivantes pour composer la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires : Monsieur Laurent GILLANT, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis  
JAMAN, Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia  
FERRER, Monsieur Denis KIEFFER, Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ,  
Monsieur Pascal JACQUIERRE, Morgane BERNARD, Monsieur Philippe GUERDER,  
Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX,  
Madame Nathalie JOURDAN.

Suppléants : Monsieur Gérard ANDRE Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB,  
Monsieur Christophe BODEUX ; Madame Edith MARCHAND, Monsieur Christian JAMAN,  
Madame Ana SIMONIAN, Monsieur Patrick WALBRECQ, Madame Fabienne  
LECHEVALIER, Madame Catherine SCHUMENG, Madame ACHAN TACCON, Monsieur  
Christophe PLUNTZ, Monsieur Raphaël FERRARA, Madame Agnès FREMIN, Monsieur  
Mickaël MAZZIA, Monsieur Victor GUIDON, Monsieur Remi CRUSSIÈRE.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Sabine HUNOLD



Délibération n°20/2026  
DATE DE LA CONVOCATION

24 avril 2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents : Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur  
Denis JAMAN, Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia  
FERRER, Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal  
JACQUIERRE, Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur  
Philippe GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur  
Gérard ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND),  
Monsieur Denis KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

### OBJET

**Désignation des délégués  
à Meurthe-et-Moselle  
Développement 54**

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :  
« Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux  
peuvent créer entre eux un établissement public dénommé Agence Technique  
Départementale.

Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements  
publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre  
technique, juridique ou financier »

Délibération n°19/2026

DATE DE LA CONVOCATION

24 avril 2026

Vu la délibération du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle en date du 24 juin  
2013 approuvant la création d'un établissement public administratif

Vu la délibération n°61/2018 du Conseil Municipal de Conflans en Jarnisy en date du 5  
décembre 2018 décidant son adhésion à M.M.D. 54 et approuvant les statuts.

Considérant l'article 5 des dits statuts,

Le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des  
suffrages, à l'élection des délégués (sauf avis contraire unanime du Conseil Municipal)

Il convient de procéder à l'élection du délégué titulaire puis à l'élection du délégué  
suppléant selon les mêmes modalités.

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués (titulaire et suppléant)  
par un vote à main levée.

#### Délégué titulaire :

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu 19 voix

M. Philippe GUERDER a été proclamé délégué titulaire

#### Délégué suppléant :

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu 19 voix

M. Valéry TRITZ a été proclamé délégué suppléant.

La délibération sera transmise au Président de M.M.D. 54.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Sabine HUNOLD



*Sabine Hunold*

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN,  
Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valery TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe  
GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard  
ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

### O B J E T

**Désignation de délégués  
du SIVU du Jolibois**

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis  
KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°18/2026

DATE DE LA CONVOCATION

24 avril 2026

Madame le Maire rappelle qu'au regard du Code Général des Collectivités Territoriales et  
des statuts du SIVU Chenil du Joli Bois, il est nécessaire d'élire 2 délégués et 1 suppléant  
au sein du SIVU Chenil du Joli Bois,

Le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des  
suffrages, à l'élection des délégués. (sauf avis contraire unanime du Conseil Municipal).  
Il convient de procéder à l'élection des délégués titulaires puis à l'élection du délégué  
suppléant selon les mêmes modalités.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués (titulaires et suppléant  
par un vote à main levée.

#### Délégués titulaires :

Nombre de votants : 19  
Nombre de suffrages exprimés : 19  
Majorité absolue : 10

Ont obtenu : 19 voix

M. Thierry GEX et Mme Audrey JAMAN ont été proclamés délégués titulaires

#### Délégué suppléant :

Nombre de votants : 19  
Nombre de suffrages exprimés : 19  
Majorité absolue : 10

A obtenu : 19 voix

Mme Christine PLUNTZ ont été proclamés délégué titulaire

La délibération sera transmise au Président du SIVU Chenil du Joli Bois.

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Sabine HUNOLD



*Sabine Hunold*

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN deux mille vingt-six, le 29 avril  
A 20h.00, le Conseil Municipal de CONFLANS-EN-JARNISY,  
Légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Madame Sabine HUNOLD, Maire

Etaient présents :

Madame Sabine HUNOLD, Madame Aubéline URIET-BIA, Monsieur Denis JAMAN,  
Madame Alexie DRIQUERT, Monsieur William TILLAND, Madame Patricia FERRER,  
Madame Audrey JAMAN, Monsieur Valéry TRITZ, Monsieur Pascal JACQUIERRE,  
Madame Célia JEAN-PHILIPPE, Madame Morgane BERNARD, Monsieur Philippe  
GUERDER, Madame Christine PLUNTZ, Monsieur Thierry GEX, Monsieur Gérard  
ANDRE, Madame Nathalie JOURDAN, Madame Amélie SCHMITT BENCHIEUB  
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés :

M. Laurent GILLANT (pouvoir donné à Monsieur William TILLAND), Monsieur Denis  
KIEFFER (pouvoir à Mme Aubéline URIET-BIA).

Madame Célia JEAN-PHILIPPE a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle qu'au regard du Code Général des Collectivités Territoriales et  
des statuts du Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution  
d'Electricité de Longwy-Briey (S.I.S.C.O.D.E.L.B.), il est nécessaire d'élire 1 délégué  
titulaire et 1 délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal de Suivi de la  
Concession de Distribution d'Electricité de Longwy-Briey (S.I.S.C.O.D.E.L.B.).

Le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des  
suffrages, à l'élection des délégués (sauf avis contraire unanime du Conseil Municipal).  
Il convient de procéder à l'élection du délégué titulaire puis à l'élection du délégué  
suppléant selon les mêmes modalités.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de désigner les délégués (titulaire et suppléant)  
par un vote à main levée.

**Délégué titulaire :**

Nombre de votants : 19  
Nombre de suffrages exprimés : 19  
Majorité absolue : 10

A obtenu : 19 voix

Monsieur Valéry TRITZ a été proclamé délégué titulaire

**Délégué suppléant :**

Nombre de votants : 19  
Nombre de suffrages exprimés : 19  
Majorité absolue : 10

A obtenu : 19 voix

Monsieur Philippe GUERDER a été proclamé délégué suppléant

La délibération sera transmise au Président du Syndicat Intercommunal de Suivi de la  
Concession de Distribution d'Electricité de Longwy-Briey (S.I.S.C.O.D.E.L.B.).

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Sabine HUNOLD



### O B J E T

**Désignation des délégués  
au Syndicat  
Intercommunal de suivi  
de la concession de  
distribution d'électricité  
de Longwy-Briey ( SISCODELB)**

Délibération n°17/2026

DATE DE LA CONVOCATION

24 avril 2026

Nombre de conseillers  
en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 19